

# Technique de l'Assurance

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 5 jours de formation (35 heures) en présentiel

## TARIF

Tarif public par personne  
et par jour : **570 € HT**  
*Tarif préférentiel, partenaire,  
adhérent FEDEA > nous consulter*

## LIEU

**FEDEA Conseil & Formation**  
37 rue Catherine de la Rochefoucauld  
75009 Paris



# Technique de l'Assurance

---

## PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

---

**Public visé >>** Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités.

**Prérequis >>** Justifier d'au moins deux années d'expérience métier d'expert en assurance.

---

### Métier ciblé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités

Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités.

L'Expert technique se doit d'accomplir, en toute indépendance et impartialité, une mission qu'il s'est vu confier afin de déterminer avec exactitude et objectivité, après un sinistre, le montant des dommages et de rechercher les causes et origines.

---

### Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.

Elle favorise également le partage entre pairs.

Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus, tels que : Experts Certifiés, Agréés et/ou Qualifiés...

Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires.

---

### Principaux objectifs

- Approfondir les principaux mécanismes de l'assurance : droit du contrat d'assurance, étude des principales garanties d'assurances dommage,

- Apprécier les risques en combinant inventaire, analyse et traitement,
  - Approcher le mécanisme et la technique de la réassurance,
  - Maîtriser les conventions usuelles inter compagnies.
- 

### Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques... Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

---



## Technique de l'Assurance

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### JOUR 1 et JOUR 2

---

##### → Contrat d'assurances

- Conditions générales :
  - obligations des parties,
  - exclusions, déchéance, nullité, non-assurance, réduction proportionnelle d'indemnité,
  - subrogation,
  - renonciation à recours,
  - cumulatives,
  - prescriptions, ...
- Convention sur les assurances cumulatives.
- Conventions spéciales « Incendie et risques annexes »

#### JOUR 3 matin

---

##### → Appréciation des risques au plan assurantiel

- Inventorier les risques dans l'entreprise
  - ↳ les personnes, les biens, l'activité, les produits vendus, les travaux réalisés
- Analyser et traiter les risques
  - ↳ les installations, le management, les protections spécifiques, l'environnement.

#### JOUR 3 après-midi

---

##### → Réassurance

- Assurance et Réassurance : chiffres, marché et équilibres ;
- Utilité, mécanismes et techniques de la Réassurance ;
- Montages et programmes de réassurance.

## Technique de l'Assurance

---

JOUR 4 et JOUR 5

---

→ Régime conventionnel dans les règlements de sinistres dommages aux biens et responsabilité

▪ **J1 Convention IRSI : Indemnisation et Recours des Sinistres Immeuble**

↳ Les grands principes de ce dispositif conventionnel.

**J2 Conventions « classiques »**

- ↳ Convention d'indemnisation des dommages aux parties immobilières et aux embellissements dans la copropriété ;
- ↳ Renonciation à recours en matière de valeur à neuf, pertes indirectes et honoraires d'expert
- ↳ Renonciation à recours fondé sur l'article 1719 du code civil ;
- ↳ Convention concernant l'expertise amiable contradictoire.